



Grenville-sur-la-Rouge

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR – Règlement numéro R-191

Avis public est donné que lors d'une séance tenue le 9 mars 2021, le conseil municipal de la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge a adopté le règlement numéro R-191 relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils sur les chemins Avoca, Kilmar et Rawcliffe.

Avis est aussi donné que ce règlement est déposé à l'hôtel de ville, au 88 rue des Érables, Grenville-sur-la-Rouge où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures de bureau en vigueur, soit du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30 et le vendredi de 8h30 à 13h00.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication conformément à la Loi.

DONNÉ À GRENVILLE-SUR-LA-ROUGE, ce onzième (11^e) jour du mois de mars deux mille vingt et un (2021).

PUBLIC NOTICE

ENTRY INTO FORCE - By-law number R-191

Public notice is given that during a meeting held on March 9, 2021, the municipal council of the Municipality of Grenville-sur-la-Rouge adopted bylaw number R-191 relating to traffic trucks and tool vehicles on Avoca, Kilmar and Rawcliffe roads.

Notice is also given that the bylaw is deposited at the City Hall, at 88 rue des Érables, Grenville-sur-la-Rouge, where any interested person may take note of it during the hours of office in effect, from Monday to Thursday 8:30 a.m. to 12:00 p.m. and 1:00 p.m. to 4:30 p.m. and Friday from 8:30 a.m. to 1:00 p.m.

This bylaw comes into force on the day of its publication in accordance with the Act.

GIVEN AT GRENVILLE-SUR-LA-ROUGE, this March eleven (11), two thousand and twenty-one (2021).

Marc Beaulieu
Directeur Général
General Director